

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE D'AFrESHEB POUR LES ÉLECTIONS CONSULAIRES DU 30 MAI 2021

QUESTION 1 : Pour les déjà élus (3 listes concernées) : Bilan de votre action en faveur de nos compatriotes en situation de handicap en Belgique :

LISTES	RÉPONSES	COMMENTAIRES DE L'AFrESHEB
<p>1 « Unis à gauche pour la Solidarité, l'Écologie et l'Europe » Cécilia GONDARD</p>	<p>A. Suivi de la situation par les élus et information de nos concitoyens : Dès 2014, je me suis interrogée sur ce que nous pouvons faire, en tant qu'élus consulaires, pour les personnes en situation de handicap en Belgique. Élu(e) conseillère des Français de l'Étranger le 25 mai 2014, je suis devenue vice-présidente du conseil consulaire à la fin de cette année-là et jusqu'en 2018. Le Conseil consulaire a un rôle consultatif – il peut traiter de tous les sujets qui touchent les Français de la circonscription. La Vice-présidente du Conseil dispose de peu de pouvoirs en dehors de la possibilité d'influencer l'ordre du jour des conseils consulaires. J'ai donc usé de cette compétence pour demander dès 2015 de mettre à l'ordre du jour la question de la prise en charge des personnes en situation de handicap en Belgique. Ceci a été fait lors du Conseil Consulaire de janvier 2016. Il apparaissait alors que des progrès importants avaient été observés, concernant le recensement des Français en situation de handicap en Belgique, mais également la multiplication des inspections conjointes et conventionnements. En janvier 2017, j'ai demandé à ce que nous soyons informés en conseil consulaire de l'évolution de la situation. J'ai quitté la vice-présidence du Conseil Consulaire en 2018, pour éviter un cumul de mandats. Je regrette que la question du handicap n'ait plus été mise à l'ordre du jour d'aucun conseil consulaire en 2019. Il est pourtant important d'effectuer un suivi. Enfin, lorsque nous avons réussi à avoir des informations sur les questions liées au handicap, je les ai partagées et j'ai informé les Français en toute transparence à travers mes lettres d'information et mon blog, en particulier lorsque la crise de la Covid a affecté la circulation des familles entre la France et la Belgique. C'est pourquoi nous proposons dorénavant que les élus des Français de l'Étranger soient plus impliqués, notamment à travers un conseil consulaire annuel dédié aux Français en situation de handicap, où seraient invités les représentants des associations et des autorités belges et françaises compétentes, afin de faire le point sur la mise en œuvre de l'accord et sur les besoins et moyens nécessaires.</p> <p>B. Interpeller le gouvernement à travers l'AFE (Assemblée des Français de l'Étranger) J'ai notamment été saisie de la question de la dématérialisation des demandes de carte handicap et d'anciens combattants pour les Français résidant en Belgique - j'ai interpellé le gouvernement à travers une question écrite à l'AFE. Malheureusement, il n'existe pas encore de possibilité d'effectuer, de l'étranger, une demande de carte d'invalidité, par voie dématérialisée.</p>	<p><i>Mme Gondard a toujours été soucieuse de relayer les questions relatives au handicap, mais nous avons remarqué qu'elle s'adresse plus à l'AFrESHEB en temps de période électorale. Cependant, c'est une fausse impression, au vu du bilan de son action passée en faveur des Français en situation de handicap en Belgique.</i></p>

	<p>L'absence de défenseur des droits accessible aux Français de l'Étranger est également problématique. J'ai également posé la question à l'AFE.</p> <p>L'Assemblée des Français de l'Étranger à un rôle consultatif - Elle rend des avis, adopte des résolutions, mais ne prend pas de décisions. Cependant, par leur vote, les conseillers prennent position. J'ai ainsi pris position en faveur d'une meilleure information des familles sur les problématiques du handicap en période d'expatriation en 2015 et une meilleure prise en compte par l'AEFE (Agence de l'Enseignement Français à l'Étranger) de la scolarisation des enfants porteurs de handicap dans les lycées français à l'étranger.</p>	
<p>3 « En marche pour les Français de Belgique » Thierry MASSON</p>	<p>En tant que conseillers des Français de l'étranger en Belgique, Thierry Masson et Jérémy Michel se sont engagés pendant leur mandat pour faciliter le quotidien des familles, des aidants et des personnes en situation de handicap. Par email et lors de permanences virtuelles ou au consulat, ils ont orienté de nombreux Français à leur arrivée en Belgique vers les associations et les personnes de contact au sein des établissements d'accueil.</p> <p>Vos conseillers consulaires sortant « <i>En Marche pour les Français de Belgique</i> » ont également activement soutenu en conseil consulaire les projets de subvention aux associations pour rapprocher les enfants handicapés et leur école de leur famille française par le développement d'outils numériques, projet présenté par l'AFRESHEB en 2018. Ils ont aussi défendu le projet de l'Union des parents d'élèves du lycée français Jean Monnet de Bruxelles d'un colloque international pour l'éducation inclusive proposé en 2019. Le colloque a dû être annulé du fait de la crise sanitaire. Nous espérons qu'il pourra très vite être organisé.</p> <p>Lors d'une intervention à Paris sur l'action de l'Union européenne en faveur des personnes en situation de handicap (lien) en octobre 2018, Thierry Masson a porté un message fort sur le droit de vote pour toutes et tous et dénoncé les barrières encore trop présentes pour les personnes en situation de handicap qui souhaitent se présenter ou participer aux scrutins électoraux. Il a également expliqué ce qu'avait fait l'Union européenne pour ces personnes et partagé des expériences d'autres pays européens.</p> <p>Que ce soit au sein des associations de parents d'élèves ou des conseils d'établissement scolaire, par la promotion du travail fait au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger sur le handicap et la vie à l'étranger, par la participation à plusieurs réunions avec des représentants d'associations, dont l'AFRESHEB, en Belgique et en France, Thierry Masson et Jérémy Michel ont su faire remonter les problèmes locaux.</p> <p>Ils ont notamment suivi les cas de retour en France de Français handicapés depuis la Belgique. Les ruptures de parcours doivent être évitées et ces retours doivent se faire sur la base d'une demande de la personne en situation de handicap.</p> <p>Enfin, pendant la crise, ils ont suivi, au sein du comité de sécurité avec l'Ambassade et le Consulat, la situation des visites dans les centres pour personnes avec un handicap.</p> <p>Exemples de réalisation concrètes</p> <p>Samantha Cazebonne, Députée des Français établis hors de France et ancienne proviseure de lycée français à l'étranger, s'est rendue à Bruxelles en 2018 dans le cadre de son rapport parlementaire sur l'enseignement français à l'étranger. Mme Cazebonne a rencontré Thierry Masson lors de cette visite au cours de laquelle il a abordé la question des enfants en situation de handicap dans les lycées.</p>	<p><i>M. Masson, dont nous apprécions par ailleurs l'humanité et la sympathie, est malheureusement représentant d'En Marche, dont on ne peut pas dire que l'action gouvernementale a été favorable aux Français en situation de handicap en Belgique.</i></p> <p><i>Il faut toutefois souligner que son action en faveur des compatriotes en situation de handicap en Belgique n'a pas été entravée par son appartenance à la majorité, et qu'il a lui aussi été fort actif à ce sujet, comme on peut le constater via son bilan.</i></p>

	<p>Il a notamment préconisé la prise en charge totale de la rémunération de l'accompagnant de l'enfant en situation de handicap dans le calcul du revenu de référence pour la couverture des frais de scolarité. Proposition retenue dans le rapport de Mme Cazebonne, et mise en oeuvre par le gouvernement français depuis 2019.</p> <p>Thierry Masson a également sensibilisé la députée au fait que les Français de l'étranger dont l'enfant a besoin d'un dispositif AESH (accompagnement d'élèves en situation de handicap) au lycée étaient discriminés par rapport aux Français vivant sur le territoire national, puisqu'à l'étranger seuls les enfants boursiers voyaient ce dispositif pris en charge par l'État.</p> <p>Depuis quelques semaines, et grâce au suivi de Samantha Cazebonne, ce dispositif est désormais ouvert aux enfants non-boursiers également.</p> <p>Mesures portées par les conseillers et reprises par le gouvernement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dès 2020, prise en compte du coût de la rémunération de l'accompagnant de l'enfant en situation de handicap comme frais de scolarité pour calculer le revenu de référence (revenu net - frais de scolarité) dans le cadre des bourses. - Dès 2021, ouverture aux non-boursiers du dispositif AESH (accompagnement d'élèves en situation de handicap) dans les lycées français. 	
<p>4 « FRANÇAIS D'ICI – Expérience et proximité » Georges-Francis SEINGRY</p>	<p>Voir leurs actions ici : https://www.facebook.com/caroline.laporte.129/posts/10158644496236749</p> <p><i>Leur bilan et leur programme s'entremêlent dans une continuité logique aussi nous publions leur texte tel quel, rédigé par Mme Laporte :</i></p> <p>Français d'Ici - handicap - Fière des projets que j'ai eu l'honneur de marrainer et d'accompagner pendant mon mandat de Conseillère des Français de l'étranger. En 2016, je soutenais le projet de création d'un potager thérapeutique pour les personnes atteintes d'Alzheimer, j'ai pu participer également à la mise en œuvre et soutenir d'autres projets en Belgique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'un espace de stimulation des sens « Snoezelen » (sentir et ressentir en étant détendu) doit permettre aux enfants avec un autisme profond d'accéder plus aisément aux apprentissages et par là-même, de progresser dans leur éducation pour faciliter leur autonomie future. Ce projet rendra service non seulement à la communauté française de Belgique, mais aussi aux familles et professionnels de France, où les approches recommandées pour les enfants avec autisme ont du mal à s'imposer. - La création d'une mare, qui s'inscrit dans la continuité d'un jardin écologique, au sein de l'ASBL « Château de Callenelle » qui accueille 70 % de Français. Ce projet vise à aider les personnes handicapées mentales sévères ou profondes à découvrir, observer et connaître la nature locale, à les faire participer physiquement et mentalement aux activités de création et d'entretien. <p>Ici, compte rendu d'une rencontre avec le Château de Callenelle et l'AFrESHEB au sujet des problèmes rencontrés par les résidents français.</p>	<p><i>M. Seingry et sa colistière Mme Laporte ont toujours été très soucieux et actifs quant aux Français en situation de handicap lors de leurs précédents mandats, et collaboratifs avec l'AFrESHEB.</i></p>

AUTISME : coopération et travail avec le centre d'accueil de jour et de stimulation précoce "Le Chat Botté" et rencontré son équipe pédagogique en 2017. Les méthodes utilisées au Le Chat Botté asbl sont validées scientifiquement et sont aussi reconnues à un niveau international comme adéquates et relevant des bonnes pratiques pour les enfants souffrant de troubles envahissant du développement et d'autisme. Il s'agit essentiellement de l'ABA, du TEACCH et du PECS. Ce sont trois méthodes qui se complètent puisqu'elles ont essentiellement les mêmes objectifs finaux : autonomie, qualité de vie et intégration.

Ce centre favorise ainsi l'intégration familiale, sociale et scolaire pour les enfants atteints de troubles du spectre autistique.

Néanmoins, il reste encore un grand travail à faire pour l'inclusion et l'acceptation de la différence.

Participation aux congrès Autisme en France et Belgique, Opérations chaussettes Bois de la Cambre. (Autisme)

Importation des bonnes pratiques (diagnostic et partage) [à lire ici](#).

- formations , partenariat avec les autorités belges sur les 3 niveaux fédéral, régional et local

Partage de solutions dans le même bassin de vie.

- mettre en place une normalisation minimale au niveau européen transposé à tous les pays

Ce n'est pas du ressort du conseil consulaire mais avons des relais privilégiés sénateurs, député du Benelux , députés européens

La libre circulation étant autorisée pourquoi les normes administratives ne suivent pas !

Exil du handicap a été le grand sujet en Belgique on a pu rappeler à maintes reprises les carences en France manque de moyens ...

Mon article : Je lutte pour attirer l'attention sur le handicap. Nous accueillons en Belgique plus de 8.500 Français, des familles en grande détresse, atteint de « trouble du spectre autistique ». L'Etat français se décharge sur l'état belge, en versant par ailleurs 400 millions d'euros, parce que nous ne savons pas prendre en charge ces patients. Il faut absolument qu'en France on forme les professionnels, que l'on développe l'inclusion, et que l'on prépare l'avenir en amenant ces patients à l'autonomie lorsque c'est possible. La Belgique a une approche beaucoup moins médicalisée, d'ailleurs ici c'est le ministère de l'Education qui est en charge du handicap, alors qu'en France c'est le secteur médico-social. Cela fait une grosse différence et c'est un de mes grands combats, sans doute parce que j'ai un frère atteint du syndrome d'Asperger. J'ai inauguré récemment un « potager thérapeutique », 60% des bénéficiaires étaient des patients français souffrant d'Alzheimer. Il y a un « exil du handicap » alors qu'il faut soulager les familles en France

Hello Handicap salon du recrutement : Grâce à une technologie unique, Hello handicap permet deux fois par an à 30.000 candidats handicapés de passer des entretiens avec des centaines des recruteurs dans toute la France, sans se déplacer, par téléphone et par tchat.

Handisport : j'ai marrainé le club de natation des Dauphins pour les nageurs handicapées quand je travaillais la CFWB au service Dopage.

	<p>Stafe subventions/aides sociales Conseil consulaire : nous avons tous les élus consulaires travaillés ce sujet et pas un élu plus qu'un autre je tenais à le soulever.</p> <p>Au niveau du Lycée FJM également en rappelant que l'inclusion devait être une priorité mais aussi de former nos enseignants afin d'accompagner tous les enfants atteints de différents troubles qui sont parfois mal ou pas compris par manque d'accompagnement et de dialogue.</p>	
--	---	--

Page suivante : question 2 ⇨

QUESTION 2 : Votre programme en faveur de nos compatriotes en situation de handicap en Belgique : Que comptez-vous faire pour les familles qui veulent une orientation en Belgique et qui se la voient refuser, en contradiction avec l'article 18 de la convention relative aux droits des personnes handicapées ? Notamment contre [le moratoire](#) décidé par le gouvernement actuel ?

LISTES	RÉPONSES	COMMENTAIRES DE L'AFRESHEB
<p>1 « Unis à gauche pour la Solidarité, l'Écologie et l'Europe » Cécilia GONDARD</p>	<p>La liste numéro 1 Unis à Gauche pour la Solidarité, l'Écologie et l'Europe considère que, de manière générale, il est important d'accompagner les familles qui font le choix de la Belgique, tout en créant des places en France pour mettre fin aux départs non souhaités.</p> <p>Nous demandons donc la suspension du moratoire pour les placements des Français en situation de handicap en Belgique. Il ne pourvoit pas aux besoins des familles dont les départs ne sont pas souhaités (1), tout en pénalisant celles qui ont fait le choix de la Belgique (2).</p> <p>(1) De fait, les besoins d'accueil ne sont toujours pas couverts en France Le Président Macron avait promis en 2017 de répondre en France aux besoins d'accueil des personnes autistes afin qu'elles n'aient plus à s'expatrier à l'étranger pour trouver des structures adaptées à leurs besoins. Au 31 décembre 2019, 8233 Français en situation de handicap étaient déjà accueillis dans des établissements médico-sociaux wallons (1 413 enfants et 6 820 adultes). Sur la période récente, ce sont 500 à 550 adultes qui partent chaque année en Wallonie. Le nombre de personnes autistes, originaires de France, recensées sur le territoire belge représenterait au moins 18 % des adultes handicapés présents en Belgique. Selon des associations françaises, ces chiffres sont sous-évalués et les besoins plus importants encore.</p> <p>Le plan de 90 millions d'euros sur 3 ans, soit 30 millions par an est insuffisant. Autisme France rappelait qu'un FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé) pour 24 adultes, c'est environ 2,5 millions d'euros par an ; il est possible qu'il y ait besoin de places en foyers de vie pour ces adultes aussi. Pour créer des places pour les 500 à 550 adultes qui partent en Belgique chaque année, il faudrait donc au moins 57 millions - à comparer aux 30 millions par an. S'y ajoute la remise en question de la loi de 2005 sous couvert d'appels à projets limitant ostensiblement le nombre de bénéficiaires. Il manque cependant aujourd'hui 313 places de FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé) et de MAS (Maison d'Accueil Spécialisé) sur le territoire français tous les ans et 236 places en foyer de vie. La France ne met donc pas les moyens nécessaires à la prise en charge des Français en situation de handicap en France.</p> <p>(2) En outre, le moratoire empêchera les familles qui font le choix de la Belgique, d'y placer des adultes handicapés. Le refus d'orientation en Belgique va à l'encontre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées qu'elle a signée et ratifiée, notamment l'article 18 sur le choix de la résidence et de la nationalité.</p> <p>C'est pourquoi nous sommes aux côtés des familles, aux côtés de l'association AfreSH (Association pour les Français en situation de handicap en Belgique), pour demander la suspension du moratoire sur le nombre de places attribuées aux Français dans les établissements wallons du handicap conclu le 21 janvier 2021, qui va mettre en difficulté de</p>	<p><i>On voit aux réponses que c'est une liste qui connaît très bien le dossier, est consciente de tous ses leviers d'action comme de ses freins, et continuera l'action déjà entreprise par sa tête de liste. Le gros souci étant de savoir quels seront ses relais ou, sinon, son audience dans le gouvernement du prochain quinquennat.</i></p>

	<p>nombreuses familles. Le Conseil consulaire n'a pas de pouvoir de décision en la matière, mais peuvent prendre position : nos élus proposeront en conseil consulaire de mettre aux voix cet avis.</p>	
<p>2 « ENSEMBLE – Union des Françaises et des Français de Belgique, soutenue par la DROITE et le CENTRE » Anthony BISCH</p>	<p>Dans le cadre de notre mandat, nous appuierons les demandes légitimes de nos compatriotes en situation de handicap en Belgique ainsi que de leurs familles auprès des autorités belges et françaises.</p> <p>Nous appuyons la proposition de loi en faveur des personnes en situation handicap déposée le 3 décembre 2020 le sénateur Damien Regnard. Cette proposition permet de supprimer les demandes de renouvellement de reconnaissance du handicap, de mettre en place une visite médicale annuelle, permet la déductibilité des charges liées au suivi de la personne diagnostiquée et reconnue handicapée, et d'aligner les taux d'incapacité appliqués aux adultes handicapés vivant à l'étranger avec ceux appliqués en France.</p> <p>Nous relayons auprès de notre sénatrice Jacky Deromedi, la situation en Belgique et nous continuerons à le faire. A notre demande, Madame la sénatrice a introduit une question parlementaire concernant le moratoire et la nécessité d'augmenter les places en France https://bit.ly/2RJhTaK</p> <p>Le moratoire décidé par le gouvernement le 28 février 2021, ne permet plus aux familles de personnes en situation de handicap, de demander une orientation pour la Belgique. De plus, le moratoire prévoit le retour en France, à terme des personnes handicapées qui sont dans des structures belges.</p> <p>Nous demandons l'annulation de ce moratoire, car pour nous, la priorité est de développer des structures en France, avec une pédagogie axée sur les capacités des personnes, avec des méthodes validées par la Haute Autorité de Santé (HAS) et reconnues au niveau international.</p> <p>En effet, en développant une excellence française dans le domaine du handicap et en augmentant les structures, les familles françaises peuvent alors, avoir près de chez eux, leurs proches.</p>	<p><i>Cette liste a parmi ses colistières Mme Machicote, qui espère importer les bonnes pratiques belges dans le sud-ouest de la France, ce qui serait effectivement, une réponse à l'exil, surtout pour ces familles très éloignées. La proposition de loi du sénateur Regnard est intéressante, mais a peu ou pas de chance d'être validée. Cette liste, comme la N°10, a aussi élaboré une question parlementaire à propos du moratoire : voir ici notre article. La liste est très au courant des bonnes approches à importer en France en collaboration avec la Belgique.</i></p>
<p>3 « En marche pour les Français de Belgique » Thierry MASSON</p>	<p>Notre liste est très attachée à la liberté de circulation et au libre choix de la résidence des personnes en situation de handicap.</p> <p>Environ 7 000 adultes et 1 500 enfants porteurs de handicap sont pris en charge dans des établissements, conventionnés ou non, situés en Belgique. Certains décident de s'y installer par choix, d'autres y sont forcés par le manque de structures adaptées en France.</p>	<p><i>M. Masson et sa liste maîtrisent très bien leur sujet, et présentent un bon programme. Il faut</i></p>

	<p>A ce jour, l'État français a décrété un moratoire sur les nouvelles prises en charge par l'État des personnes en Belgique et est en train de déployer en France les conditions d'un accueil adapté ou d'un soutien financier aux familles.</p> <p>90 millions d'euros sur trois ans sont dédiés depuis 2020 au développement de solutions alternatives, afin de mettre fin aux séparations non choisies.</p> <p>Le président de la République a raison de dire qu'un pays comme la France doit pouvoir prendre en charge tous ses citoyens, quel que soit le type de traitement ou d'accompagnement dont ils ont besoin, afin aussi d'éviter l'éloignement géographique avec les familles.</p> <p>Dans cet effort, nous pensons qu'il est nécessaire d'assurer une continuité des parcours afin d'éviter une rupture de la prise en charge des personnes porteuses de handicap et de pouvoir accompagner au mieux les familles.</p> <p>Nous avons eu connaissance de cas de handicaps particulièrement lourds pour lesquels l'inclusion reste extrêmement compliquée et pour lesquels il n'y aurait pas en France pour le moment assez de structures disponibles.</p> <p>Notre liste s'engage donc à suivre l'évolution concrète du moratoire sur le nombre des personnes accueillies dans des établissements en Belgique. Nous saisisons en particulier le gouvernement pour que le moratoire n'empêche pas des personnes avec un handicap lourd de rejoindre la Belgique, en l'absence de structures adaptées en France. Nous continuerons de travailler main dans la main avec les associations pour soutenir les familles concernées.</p>	<p><i>espérer qu'ils soient mieux écoutés et soutenus par le prochain gouvernement.</i></p>
<p>4 « FRANÇAIS D'ICI – Expérience et proximité » Georges-Francis SEINGRY</p>	<p><i>Le programme est entremêlé avec le bilan, voir la réponse N°1</i></p>	<p><i>Pas de réponse sur le moratoire, mais au vu du bilan et du programme, il est assez facile d'en conclure que cette liste est contre tant que les solutions en France ne seront pas apportées.</i></p>
<p>5 « FRANÇAIS DE BELGIQUE » Fabien FERASSON</p>	<p>Cette question nous tient particulièrement à cœur, et c'est pourquoi nous avons choisi pour notre liste un médecin psychiatre le docteur Léger travaillant dans une institution accueillant des Français en situation de handicap en Belgique.</p> <p>Véronique Léger a été reçue à Sciences Po Paris pour se former en Santé Publique dans le cadre d'un master ainsi elle va renforcer sa technicité sur ces questions politiques et d'actualité.</p> <p>La possibilité d'un consul honoraire dédié a été évoqué dans nos derniers échanges mais nous désirons mettre en place des actions plus concrètes et plus immédiates.</p>	<p><i>Plusieurs membres de cette liste sont déjà bien impliqués sur la problématique des Français en situation de handicap en Belgique. Le média Français.press, fondé par M. Ferasson, relaie</i></p>

	<p>Il s'agit pour nous de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -défendre leurs intérêts et tout d'abord leur placement en Belgique si aucune alternative n'est possible en France -d'être disponible lors des permanences pour entendre les difficultés liés au placement en Belgique et transmettre aux instances adéquates. <p>(ARS, MDPH CG...)</p> <p>Pour cela, nous nous engageons à créer une cellule dédiée aux différents dédales administratifs français et belges. Avec des bénévoles que vous auriez formés, nous pourrions aider ainsi les familles à :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Obtenir la place nécessaire au traitement du Français candidat à sa prise en charge en Belgique (dans les établissements dans lesquels Mme Léger officie, il n'y a jamais eu aucun cas de refus de prise en charge, même et surtout en cas d'urgence). -Constituer les dossiers pour les bourses scolaires ou liées à l'AESH -Obtenir l'ensemble des aides auxquelles ont le droit les familles et les patients <p>Nous aimerions aussi dédier les éventuels bénéfices des différents évènements que nous produirons (14 juillet, Beaujolais Nouveau, retransmission des évènements sportifs) à un fonds qui répartirait les montants entre différentes associations fondées par des Français en Belgique.</p> <p>[Moratoire] : Via l'Assemblée des Français de l'étranger, il sera possible de sensibiliser la commission Affaires sociales et convoquer le ministre de la Santé à une audition comme les dispositions encadrant l'Assemblée des Français de l'étranger nous le permettent. Ainsi il sera possible d'aborder clairement et directement le sujet avec la personne qui est position de décider.</p>	<p><i>ou sollicite régulièrement les points de vue de l'AFrESHEB. Programme bien complet et bien attrayant !</i></p> <p><i>Cette liste a aussi un programme particulier pour le handicap, voir à la fin du tableau sur cette question.</i></p>
<p>6 « ALLIANCE SOLIDAIRE DES FRANÇAIS DE Belgique » Olivier THOMAS</p>	<p>CETTE LISTE N'A PAS RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE DE L'AFrESHEB</p>	<p style="background-color: black; color: black;">[REDACTED]</p>
<p>7 « L'écologie pour les Français-e-s de Belgique » Bertrand WERT</p>	<p>Bien que les compétences des conseillères et les conseillers des Français•es de Belgique restent extrêmement limitées en matière de handicap, nous n'hésiterons pas à relayer et appuyer les demandes légitimes des associations des personnes en situation de handicap auprès des autorités françaises et belges concernées. De la même manière, nous continuerons de sensibiliser les sénateur•trices des Français•es HDF, et notre député à ses enjeux et aux situations extrêmement difficiles que vivent les personnes en situation de handicap résidant en Belgique et leur famille - environ 6000 adultes et 1500 enfants.</p> <p>Nous dénonçons avec force le moratoire décidé par le gouvernement actuel qui, non sans surprise, va à l'encontre des engagements pris par le candidat Emmanuel Macron.</p>	<p><i>Effectivement, c'est plutôt un rôle intermédiaire qui est demandé aux conseillers, mais combien important... Aujourd'hui, ce sont 7000 adultes qui sont concernés + 1500 enfants dans les établissements</i></p>

	<p>Bien que nos capacités d'action soient extrêmement limitées, nous relaierons, écouterons autant que possible les personnes concernées. Pour ce faire, nous pourrions envisager un groupe consultatif se réunissant une à deux fois par année, un peu sur le mode de ce que nous avons mis en place dans la commune d'Ixelles où je suis moi-même élu et chef de groupe de la majorité ECOLO/GROEN: Conseil Consultatif Questions de Handicap Ixelles</p>	<p><i>conventionnés + autant d'enfants frontaliers et internes scolaires (établissements non conventionnés). Bruxelles comporte peu de ces Français, la plupart étant en Wallonie.</i></p> <p>Nous notons aussi que c'est la seule liste qui, au moins pour son titre, a adopté l'écriture dite inclusive, en fait fort excluante envers les personnes à besoins spécifiques.</p>
<p>8 « SOLIDARITÉ et SERVICE 2021 » Quentin DICKINSON</p>	<p>Notre propos n'est pas d'imaginer une politique d'ensemble, ni d'afficher des positions publiques, ni de nous réfugier dans une confortable abstraction – car ce n'est pas notre conception du rôle d'un Conseiller ou d'un Délégué des Français de l'étranger.</p> <p>Au contraire, nous comprenons que la mission de ces mandats est d'intervenir utilement, au service et aux côtés de nos compatriotes en difficulté, auprès des instances administratives françaises et belges. Chaque dossier constitue pour nous un cas unique et sera traité comme tel.</p> <p>C'est la raison pour laquelle nous avons rassemblé une liste de professionnels : juristes, assureurs, gestionnaires de SAMU social... qui, même non-élus, se sont engagés à œuvrer avec nos élus tout au long du mandat dans les domaines de leur compétence.</p>	<p><i>Réponse un peu « langue de bois ». S'il est vrai que les conseillers consulaires ou délégués n'ont guère de rayon d'action sur la politique générale, ils peuvent solliciter les parlementaires pour des questions. Et ce sont de grands électeurs qui voteront pour les sénatoriales.</i></p>
<p>9 « LA FRANCE INSOUmise » Sophie RAUSZER</p>	<p>CETTE LISTE N'A PAS RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE DE L'AFRESHEB</p>	<p style="background-color: black; color: black;">[REDACTED]</p>

<p>10 « FRANÇAIS, TOUJOURS ! » Sophie GUIL</p>	<p>Le moratoire annoncé le 21 janvier dernier est un non-sens et une honte. Un non-sens, car limiter le nombre de places accessibles aux Français alors que les solutions équivalentes n'existent toujours pas en France ne répond à aucune logique sinon celle de la communication du gouvernement. Une honte donc, car par cette décision le gouvernement tente justement de faire croire que le problème des places en France est réglé.</p> <p>Il est indispensable dans un premier temps que ce moratoire soit suspendu et qu'une commission mixte se réunisse en présence des associations concernées. Nous pousserons en ce sens auprès de la diplomatie française en Belgique ainsi qu'auprès des responsables politiques. Le député des Français du Benelux actuel, après s'être félicité à grands bruits de la Conférence nationale sur le handicap (CNH), semble plus discret sur la question. Nous lui rappellerons qu'il est le député de tous les Français de Belgique notamment et pas le député des Institutions européennes.</p> <p>Nous n'avons pas le sentiment que les associations aient été suffisamment écoutées et associées aux prises de décision de la CNH, en ce qui concerne le cas bien spécifique des départs en Belgique. Le gouvernement a préféré rester dans une logique de « délocalisation » des cas les plus lourds et un saupoudrage sur les structures existantes en France. Nous travaillerons donc de concert avec nos députés à l'Assemblée nationale (qui ont d'ores et déjà déposé plus d'une dizaine de questions au gouvernement sur la matière), pour que ce moratoire soit levé et que les associations soient mieux écoutées.</p>	<p><i>Très bonne réponse, effectivement. Un petit bémol : les dossiers les plus lourds ne seront plus délocalisés, c'est bien ce qui pose un problème, car personne n'en veut en France !</i></p>
--	---	---

Programme handicap de la liste N°5, « FRANÇAIS DE BELGIQUE », menée par Fabien FERASSON

Nous allons mettre en place dès les prochaines semaines, avec Véronique Léger et Charlotte Murphy Hourset, une assistance à l'établissement des dossiers MDPH pour obtenir un accompagnant d'enfant en situation de handicap dans les établissements d'enseignement français en Belgique.

Nous avons pris attache via d'autres membres de l'Union des Français de Belgique avec les services des départements de la région Hauts-de-France, nous allons pouvoir mettre en place rapidement un parcours fléché et fluide pour faciliter les demandes des familles afin que tout le monde soit prêt pour la rentrée 2021/2022. C'est notre engagement pour cette campagne !

Un deuxième projet que nous aimerions finaliser au cours de la mandature, c'est la gratuité des transports pour les familles entre leurs lieux de domicile en France et le lieu de prise en charge de leurs proches en Belgique (un ensemble de mécanismes déjà existants peuvent être mobilisés tant du côté belge que français).

L'idée qui nous vient, pour être efficace et constituer un véritable relais est d'avoir :

- soit un fonctionnaire consulaire spécialisé aux problèmes du handicap et des relations France Belgique en la matière;
- soit d'avoir un consul honoraire en région frontalière (Mons par exemple) dédié exclusivement à la protection des personnes concernées et de leurs familles, en Belgique et en France.

L'avantage de la deuxième solution est qu'il n'y aurait pas de frein budgétaire et les consuls honoraires sont souvent extrêmement dévoués, investis par leur mission¹.

¹ *Commentaire AFRESHEB : Il faudra encore trouver quelqu'un bien au fait de la situation particulière des Français en situation de handicap en Belgique et aussi disponible !*

Autre point que l'on pourrait faciliter, ce sont les relations transfrontalières en lien avec des personnalités politiques belges - par exemple la Fédération Wallonie Bruxelles avec Joëlle Maison et Valérie Glatigny² qui nous écouteront avec bienveillance - ainsi qu'avec l'AViQ.

Des rencontres avec des personnalités politiques françaises concernées pourraient aussi être organisées en Belgique.

Page suivante : question 3 ⇨

² *Commentaire AFRSHB : la ministre en charge de l'enseignement spécialisé en Fédération Wallonie Bruxelles est Caroline Désir. Valérie Glatigny est en charge de l'enseignement supérieur, qui concerne très peu les Français en situation de handicap.*

QUESTION 3 : Que comptez-vous faire pour aider à importer en France les bonnes pratiques belges afin que l'exil ne soit plus une solution ? Quelle collaboration envisagez-vous avec la Belgique (formations, partenariats, partage de solutions dans le même bassin de vie ?)

LISTES	RÉPONSES	COMMENTAIRES DE L'AFRESHEB
<p>1 « Unis à gauche pour la Solidarité, l'Écologie et l'Europe » Cécilia GONDARD</p>	<p>L'attractivité de la Belgique pour les familles de personnes en situation de handicap ne saurait se réduire à une question de nombre de places - il faut également considérer la qualité de l'accueil, un regard plus bienveillant sur la différence, en particulier pour les parents d'enfants autistes. Les annonces du Président Macron en 2020 de former des enseignants à travers un module sont encore bien éloignées du système belge qui a créé, il y a 50 ans, un enseignement spécialisé relevant du ministère de l'Éducation plutôt que du secteur médico-social et, pour les adultes, une approche plus éducative que médicale, axée sur le potentiel de la personne plutôt que ses limitations. Nous organiserons une rencontre-colloque, dès que les conditions sanitaires le permettront, pour échanger sur ces bonnes pratiques. N'oublions pas que c'est grâce à ces échanges de bonnes pratiques que les unités enseignement autisme ont été créées en France, sous l'impulsion de l'AFresh. Leur cahier des charges doit être respecté et le nombre de places augmenté.</p> <p>Faciliter la mobilité frontalière : Par ailleurs, nombreuses sont les familles qui traversent quotidiennement la frontière pour emmener leurs enfants dans des centres en Belgique. Plutôt que de multiplier les attestations, nous voulons la mise en place d'un véritable pass frontalier, qui simplifie la circulation en temps de crise. Nous y travaillerons avec Virginie Lolliot, élue à Tournai et à l'Eurométropole, et les membres de notre comité de soutien.</p> <p>Faire valoir les droits des familles : Il faut se réjouir des victoires des familles qui se battent pour leurs droits. La condamnation de la CPAM de Meurthe-et-Moselle, qui confirme que les familles ont droit à la prise en charge du transport et de l'hébergement des personnes en situation de handicap en Belgique, est une bonne nouvelle. Les familles ne devraient cependant pas avoir à faire appel à la justice pour faire valoir le droit et les associations ne devraient pas avoir à traiter quasi-quotidiennement des dossiers judiciaires de refus d'orientation, refus de prise en charge financière de transport et/ou d'hébergement par les organismes français, etc... J'ai également interpellé sur les difficultés d'accès au défenseur des droits.</p>	<p><i>Une liste qui décidément maîtrise le sujet et propose des pistes très intéressantes.</i></p>
<p>2 « ENSEMBLE – Union des Françaises et des Français de Belgique, soutenue par la DROITE et le CENTRE » Anthony BISCH</p>	<p>Les bonnes pratiques belges sont des méthodes validées et reconnues au niveau international.</p> <p>Nous allons appuyer et faciliter toute demande des associations françaises, des structures françaises d'accompagnement de personnes en situation de handicap, souhaitant approfondir, échanger avec les structures belges, sur les méthodes recommandées par la France et reconnues et validées au niveau international.</p> <p>Par ailleurs, nous travaillons en étroite concertation avec l'association AFRESHEB ASBL.</p>	<p><i>Comme déjà souligné, cette liste, via Mme Machicote, est fort impliquée dans le transfert des bonnes pratiques belges en France.</i></p>
<p>3 « En marche pour les Français de Belgique » Thierry MASSON</p>	<p>Thierry Masson est convaincu que l'échange de bonnes pratiques entre pays européens est une des clés pour faire progresser la situation dans chaque pays. Il a acquis une expertise sur ces sujets en travaillant sur plusieurs</p>	<p><i>Même commentaire qu'à la réponse 2 : M. Masson et sa liste</i></p>

textes européens relatifs aux personnes en situation de handicap, dont un texte visant à obliger les constructeurs de produits et fournisseurs de services à intégrer des exigences minimum en matière d'accessibilité ([lien](#)). Depuis 2011 et l'accord franco-wallon régissant l'accueil des personnes handicapées en Belgique, entré en vigueur en 2014, une commission mixte réunissant les autorités françaises et wallonnes travaille à vérifier régulièrement la qualité des prises en charge proposées. 90 % des Français en situation de handicap en Belgique sont originaires des régions Hauts-de-France, Ile-de-France ou Grand Est.

L'émancipation des Françaises et des Français avec un handicap résidant en Belgique passera par leur pleine participation à la société avec la mise en place de l'accessibilité universelle : à l'école, à l'emploi, au vote, aux responsabilités politiques, aux loisirs et à la culture. La crise sanitaire a accentué les fractures existantes. Les personnes porteuses de handicap ont été frappées lourdement ainsi que leurs aidants. Certains ont été plongés dans la solitude pendant de longues semaines, voire mois. Nous souhaitons que les efforts déjà déployés sur l'inclusion scolaire et professionnelle des Français en Belgique soient non seulement poursuivis mais élargis et amplifiés sans attendre.

Nous pensons qu'il est primordial de mettre en place une coopération entre les professionnels du secteur et, à ce titre, les conseillers consulaires peuvent être un lien entre les autorités en France et en Wallonie. Nous demanderons donc un point régulier et une meilleure étude en conseil consulaire de la mise en œuvre de l'accord franco-wallon régissant l'accueil des personnes handicapées en Belgique en présence des représentants d'associations et d'acteurs locaux.

Que ce soit à l'école ou lors des apprentissages, l'éducation pour les personnes avec un handicap ne bénéficie pas toujours d'une attention suffisante. Sur les deux sujets majeurs que sont l'emploi et la formation, nous souhaitons renforcer l'échange de bonnes pratiques entre la France et la Belgique.

Nous pensons que les coopérations entre les acteurs du même secteur peuvent apporter une partie de la solution, à l'image du groupe CONTINUUM TED, un réseau d'acteurs concernés par l'accompagnement des personnes avec trouble du spectre de l'autisme du Nord Pas de Calais et de Belgique.

La France teste actuellement la généralisation des référents handicap dans toutes les entreprises de plus de 50 employés afin d'amener les entreprises à considérer l'accès aux personnes en situation de handicap non plus comme une mission à part, mais comme une vraie stratégie de ressources humaines.

C'est ce type de pratiques et d'initiatives que nous nous engageons à promouvoir et à accompagner à travers les groupes de coopération entre professionnels, pouvoirs publics et associations.

Par ailleurs, nous souhaitons la désignation d'un référent administratif unique de proximité pour l'assurance maladie pour permettre par exemple une continuité effective des allocations aux enfants et adultes handicapés. Enfin, nous veillerons à une meilleure mise en œuvre des contrôles conjoints par les autorités franco-belges des établissements pour personnes âgées et personnes handicapées pour faire en sorte que des sanctions soient réellement appliquées en cas de non-respect des normes.

maîtrisent très bien leur sujet, et présentent un bon programme. Il faut espérer qu'ils soient mieux écoutés et soutenus par le prochain gouvernement.

4 « FRANÇAIS D'ICI – Expérience et proximité » Georges- Francis SEINGRY	<i>Le programme est entremêlé avec le bilan, voir la réponse N°1</i>	
5 « FRANÇAIS DE BELGIQUE » Fabien FERASSON	Il est malheureusement difficile d'intervenir à un niveau individuel mais des rencontres thématiques avec des personnalités politiques françaises concernées pourraient être organisées en Belgique et à Paris. Pour cela, notre liste et tous ses membres s'engage à organiser chaque année un séminaire rassemblant les acteurs du dossier pour faire un bilan des évolutions et des attentes.	<i>Bonne proposition !</i>
6 « ALLIANCE SOLIDAIRE DES FRANÇAIS DE Belgique » Olivier THOMAS	CETTE LISTE N'A PAS RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE DE L'AFrESHEB	
7 « L'écologie pour les Français-e-s de Belgique » Bertrand WERT	Une nouvelle fois ici nous reliaerons autant que possible les requêtes et attentes des personnes concernées et de leurs familles. La France comme la Belgique ont été condamnées à de multiples reprises pour les conditions inadaptées, voire indécentes, d'accueil des personnes en situation de handicap. Il s'agit de sortir de cette tendance au long terme, certainement en poussant nos autorités régionales et fédérales et gouvernementales belges comme françaises à s'engager toujours plus sur ces questions.	<i>Eh oui, mais c'est surtout ce qu'on demande à un conseiller : être un relais des préoccupations de ses compatriotes.</i>
8 « SOLIDARITÉ et SERVICE 2021 » Quentin DICKINSON	Ces questions ne sont pas de notre ressort : ayons l'honnêteté d'éviter ce travers des politiques qui consiste à faire croire que l'on peut tout faire. En revanche, nous entendons bien souligner l'importance d'une action déterminante dans ces domaines auprès de nos élus au sein de la représentation nationale, le Député du Benelux et les Sénateurs des Français de l'étranger, dont c'est plus directement le niveau d'action.	<i>Effectivement ! Mais ils ont quelque influence, notamment auprès des parlementaires du même bord, ainsi qu'en tant que grand électeurs des sénatoriales.</i>
9 « LA FRANCE INSOUMISE » Sophie RAUSZER	CETTE LISTE N'A PAS RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE DE L'AFrESHEB	
10 « FRANÇAIS, TOUJOURS ! » Sophie GUIL	Le sujet est extrêmement vaste et technique et nous n'avons pas la prétention à nous seuls de le régler.	<i>Effectivement, bien qu'on dispose de nombreuses statistiques à ce sujet,</i>

Néanmoins, nous pensons qu'il faut tout d'abord une vision claire de la situation : entre chevauchement des administrations et données statistiques périmées, il est urgent d'avoir un véritable état des lieux de la situation Franco-Belge : de combien d'enfants et d'adultes parlons-nous exactement, combien de familles, quelles pathologies, quelles aides etc.

Il semble aussi important de simplifier le millefeuille administratif qui en découle (nomenclatures, conventions, coopérations...) et de l'inscrire dans le temps : rien de pire pour des familles déjà en détresse que de devoir affronter une montagne administrative changeant au gré des réformes. La clef nous semble être non pas la focalisation sur les seuls patients accueillis en Belgique mais bien prendre en compte le patient et sa famille.

Avoir cet ensemble familial en ligne de mire peut aider à changer de perspective sur les solutions à apporter : comment imaginer qu'un handicapé même bien pris en charge puisse véritablement se construire, s'épanouir, avec sa famille à 1000 km de là ? Nous attachons une importance toute particulière à l'article 28 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le « droit des personnes handicapées à un niveau de vie adéquat pour elles-mêmes et pour leur famille ».

Pour ce qui est des bonnes pratiques belges, la pierre angulaire nous semble être l'abandon de l'approche psychanalytique qui fait encore tellement de dégâts dans l'hexagone. Il est nécessaire que les pouvoirs publics français prennent conscience qu'il n'y a pas que la dimension financière et capacitaire qui jouent dans cet exil. L'accès à des soins, des enseignements et des pratiques permettant un vrai développement des handicapés est une motivation fondamentale chez les familles.

Il serait néanmoins malhonnête de laisser croire que les conseillers des Français de l'étranger et les délégués consulaires sont en capacité de changer tout cela. La quasi-totalité des réponses doivent être apportés par les pouvoirs publics des deux côtés de la frontière. Notre rôle est donc d'écouter et recueillir les solutions dont disposent les associations spécialisées et faire pression sur les décideurs pour qu'ils les mettent en place.

elles sont souvent biaisées : si l'on est à peu près exhaustif en ce qui concerne les adultes, il y a omission des écoliers français transfrontaliers de l'enseignement spécialisé belge, omission des écoliers français hébergés dans les internats publics scolaires spécialisés, des enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance, même s'ils présentent un handicap. L'autisme étant souvent sous-diagnostiqué et présenté comme une psychose ou autre dans le diagnostic exercé en France. On voit que l'équipe a bossé le sujet, en citant l'article 28 à propos et en englobant la famille dans sa réflexion, bien que l'article 28 traite plus de la condition financière qu'affective. Elle a raison de souligner l'aspect délétère de la

		<i>psychanalyse en France, et de rappeler que le rôle des conseillers et délégués sera de servir de relais/faire pression sur les décideurs.</i>
--	--	--

Page suivante : question 4 ⇨

QUESTION 4 : Que comptez-vous faire pour que les personnes handicapées françaises aient le droit de vote en Belgique ?

LISTES	RÉPONSES	COMMENTAIRES DE L'AFrESHEB
<p>1 « Unis à gauche pour la Solidarité, l'Écologie et l'Europe » Cécilia GONDARD</p>	<p>Les personnes en situation de handicap peuvent s'inscrire sur la liste électorale consulaire sans nécessairement s'inscrire au registre des Français établis hors de France.</p> <p>Si elles souffrent d'un handicap ou d'une maladie qui les empêchent de se déplacer physiquement au Consulat ou dans une agence consulaire pour établir une procuration, la seule solution est alors qu'un agent titulaire du Consulat se déplace.</p> <p>Il est alors fortement conseillé d'effectuer cette demande auprès du consulat quelques mois avant le scrutin concerné.</p>	<p><i>Une réponse très documentée ; le problème est que le Consulat ne dispose pas d'assez de moyens pour un agent titulaire pouvant se déplacer, surtout vu le nombre de personnes et d'établissements concernés, leur répartition géographique... Ce sera une proposition à porter envers le gouvernement du prochain quinquennat.</i></p>
<p>2 « ENSEMBLE – Union des Françaises et des Français de Belgique, soutenue par la DROITE et le CENTRE » Anthony BISCH</p>	<p>Les personnes handicapées françaises se trouvant dans des structures belges peuvent s'inscrire sur la Liste Electorale Consulaire (LEC), certaines sont déjà inscrites.</p> <p>Pour que les personnes handicapées françaises accompagnées dans des structures belges puissent s'inscrire sur la Liste Electorale Consulaire (LEC), il est nécessaire de fournir une attestation du centre en Belgique pour établir la domiciliation. Sur cette base, les personnes sont alors inscrites sur la Liste Electorale Consulaire (LEC).</p>	<p><i>Effectivement ! Reste à examiner les barrières administratives, notamment le fait que si un établissement déclare la domiciliation en Belgique, que cela ne coupe pas des allocations françaises (cela se peut, car c'est déjà le cas pour plusieurs résidents / établissements). Voir</i></p>

		<p><i>aussi les modalités pratiques du vote, le personnel et les frais que cela implique... En ces temps de restriction budgétaire pour les consulats, comme pour les autres secteurs publics.</i></p>
<p>3 « En marche pour les Français de Belgique » Thierry MASSON</p>	<p>Les personnes avec un handicap sont des citoyens à part entière. L'expression de leur citoyenneté est primordiale pour construire une société française plurielle et pour que les personnes puissent pleinement participer aux processus de consultation et d'élaboration des lois.</p> <p>Les Français en situation de handicap qui sont pris en charge dans des établissements belges peuvent s'inscrire sur la liste électorale consulaire. Comme la Belgique, les autorités françaises peuvent organiser des navettes lorsque c'est nécessaire. En ce qui concerne les élections communales et européennes, les autorités belges ne considèrent pas ces personnes comme des résidents et ne leur ouvrent donc pas le droit de vote. Notre liste s'engage à sensibiliser le gouvernement sur ce point afin que ces personnes puissent participer aux élections communales et européennes dans le pays de leur choix.</p> <p>Par ailleurs, même lorsqu'elles ont le droit de voter, trop de personnes en situation de handicap, ne peuvent voter faute d'information, de matériels adaptés en Facile à Lire et à Comprendre (FALC), voire d'aménagement nécessaires au sein des bureaux de vote. Par exemple lors des élections françaises de Belgique de 2017, les travaux réalisés à proximité du site retenu pour Bruxelles ont généré des difficultés d'accès aux personnes en fauteuil roulant.</p> <p>Nous nous engageons à discuter avec les organisateurs des élections pour que les dispositions pour l'accessibilité au sein des bureaux de votes soient garanties, au moment et en amont des élections (vidéos, ex de documents FALC), avec une attention particulière pour les élections françaises qui ont lieu en Belgique.</p> <p>Bonnes pratiques belges</p> <p>En Belgique, l'information communiquée au citoyen tient compte du handicap. Ainsi, une vidéo de présentation est tournée avant les élections montrant de manière accessible comment se déroule le scrutin électronique dans les bureaux de vote. Nous sommes toutefois conscients que la hauteur à laquelle est placé l'écran et les gestes de la main peuvent poser problème dans certains cas. Cette idée d'une vidéo est à développer pour les prochaines élections.</p> <p>Nous saluons enfin le fait que des mesures existent en Belgique pour permettre aux personnes en situation de handicap, dont les Français, de participer aux élections communales et européennes, telles que les navettes individuelles. Nous pensons que le vote par correspondance pourrait également être une piste supplémentaire pour faciliter l'accès au vote. Même commentaire qu'aux réponses 2 et 3 : M. Masson et sa liste maîtrisent très bien leur sujet, et présentent un bon programme. Il faut espérer qu'ils soient mieux écoutés et soutenus par le prochain gouvernement.</p>	<p><i>Même commentaire qu'aux réponses 2 et 3 : M. Masson et sa liste maîtrisent très bien leur sujet, et présentent un bon programme. Il faut espérer qu'ils soient mieux écoutés et soutenus par le prochain gouvernement.</i></p>

4 « FRANÇAIS D'ICI – Expérience et proximité » Georges- Francis SEINGRY		<i>Pas de réponse précise à cette question</i>
5 « FRANÇAIS DE BELGIQUE » Fabien FERASSON	<p>Le droit de vote est lié à la résidence officielle du citoyen. Dans notre cas, la situation est complexe. La prise en charge de leurs soins étant réalisée, le plus souvent, par un département français, il est impératif que le lieu de résidence officielle soit en France. Pour la liste électorale française, il est possible de s'inscrire sur celle du consulat dès à présent, car le lieu de résidence et le lieu de vote ne sont pas directement liés. De nombreux résidents fiscaux français mais détachés ou ayant leur travail effectif en Belgique sont inscrits sur la Liste électorale consulaire.</p> <p>Pour voter en Belgique, la situation est plus complexe. S'ils sont nombreux à disposer d'un numéro de registre national bis (ou NIS), celui-ci ne donne pas le droit de participer à une élection locale, la Belgique ne les considérant pas comme des résidents de plein droit.</p> <p>Nous voyons une solution, qui a déjà été proposée, dans un autre cadre celui de la réforme fiscale, c'est la double résidence. Ce projet consisterait à maintenir une résidence en France, ce qui permettrait de conserver la prise en charge départemental, tout en se déclarant comme résident dans un autre pays. Dans notre cas, cela permettrait aux patients de conserver leur financement tout en exerçant pleinement leur droit de citoyen européen et de participer aux décisions qui concernent leurs lieux de vie.</p>	<i>Dossier solide, rien à redire</i>
6 « ALLIANCE SOLIDAIRE DES FRANÇAIS DE Belgique » Olivier THOMAS	CETTE LISTE N'A PAS RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE DE L'AFRESHEB	
7 « L'écologie pour les Français·e·s de Belgique » Bertrand WERT	<p>La question du droit de vote de toutes et tous, quelle que soit sa nationalité ou sa condition de vie, est une question qui m'est extrêmement chère. En témoigne mon engagement pour le mouvement https://www.1bru1vote.be/ dont je suis un des membres fondateurs. Il va de soi que la non-possibilité pour les 6000 Françaises et Français qui résident en permanence en Belgique dans les institutions d'accueil de personnes en situation de handicap, est proprement scandaleuse. Elle doit être dénoncée fermement et des solutions trouvées au plus vite. Encore une fois, les capacités d'action des conseillères et des conseillers françaises et français de Belgique seront tout à fait limitées en la matière. Cependant nous nous engageons à relayer et à sensibiliser à qui de droit. Être en situation de handicap ne doit pas faire de vous une citoyenne ou un citoyen de seconde zone. Je m'engage par ailleurs à faire remonter cette question aussi au sein de notre conseil consultatif communale à fin d'envisager des solutions qui pourront être transposées dans les institutions belges concernées.</p>	<i>Bonne réponse, cette discrimination est insupportable !</i>
8 « SOLIDARITÉ et SERVICE 2021 » Quentin DICKINSON	<p>Nous ne voyons aucun obstacle juridique à l'inscription des personnes handicapées françaises sur la liste électorale consulaire de la circonscription de BRUXELLES – il s'agit de citoyens disposant rigoureusement des mêmes droits que tout compatriote établi ici. De même, leur qualité de ressortissant d'un Etat-membre de l'Union européenne leur garantit la faculté de pouvoir participer aux élections locales belges, sans pour autant aliéner leur capacité de voter</p>	<i>Effectivement, il faudrait que le versement des</i>

	<p>aux élections consulaires et législatives du Benelux, à l'élection du Président de la République, et aux référendums. Ainsi que vous le savez pour y consacrer vous-même de considérables efforts, l'obstacle est ailleurs : il est dû à la fois aux pesanteurs de l'administration française, particulièrement notables dès lors qu'il s'agit d'une question à caractère international, et de la réticence des autorités politiques à devoir reconnaître l'insuffisance en France du nombre de structures d'accueil adaptées, insuffisance qui conduit à 'exporter' de très nombreuses personnes vers la Belgique. Nous sommes par conséquent tout disposés à porter un message de simple bon sens auprès du Ministre français des Affaires sociales afin qu'il autorise par décret le paiement des allocations, liées aux différentes formes de handicap, au bénéfice de Français se trouvant en soins suivis en Belgique – ce qui n'entraînerait absolument aucune dépense supplémentaire pour l'État et mettrait fin à une situation d'irrégularité forcée. De même, l'aspect européen ne nous ayant pas échappé, nous sommes prêts à porter avec vous ce dossier auprès de la Commission des Pétitions du Parlement européen.</p>	<p><i>allocations et du prix de journée des établissements, la prise en charge des soins se font automatiquement tout en reconnaissant l'adresse belge des Français, et donc leur permettre d'exercer leur citoyenneté.</i></p>
<p>9 « LA FRANCE INSOUmise » Sophie RAUSZER</p>	<p>CETTE LISTE N'A PAS RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE DE L'AFRESHEB</p>	<p></p>
<p>10 « FRANÇAIS, TOUJOURS ! » Sophie GUIL</p>	<p>Notre position sur le vote est claire quel que soit l'endroit du globe : il doit être réservé aux nationaux du pays en question.</p> <p>Nous préférons que les personnes handicapées françaises puissent véritablement et simplement voter en France. La défense de leurs intérêts et de ceux de leurs familles ne doit pas dépendre de leur capacité à voter dans le pays de résidence mais dans la mobilisation de l'appareil diplomatique et consulaire à leur profit.</p> <p>Nous restons à votre entière disposition pour de plus amples échanges.</p>	<p><i>Suivant leur ligne politique qui est de privilégier le vote des nationaux, la liste est d'accord pour favoriser le vote français des personnes en situation de handicap en Belgique.</i></p>